

Résumé du conseil municipal du 03 septembre 2010

Présents :

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, MARGUERIE Jean-Pierre, BOURDON Arnaud, THIEBOT François, BESSELIEVRE Louis, LIOULT-MARY Gilles, ROUSSEAU François *jusqu'à 22 h 45*, MELIN Katy, BRISSET Franck, PICHON Sandrine, ROUSSIN Maryline, MAUDUIT Monique, LAUNEY Nathalie.

Pouvoirs : BODROS Pierre à BOURDON Arnaud

Absents excusés : ROUSSEAU François *à compter de 22 h 45*

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme et de l'accueil de E.P.R., la commune de Flamanville a fait réaliser en 2006 une étude d'aménagement du centre bourg pour définir l'orientation des aménagements scolaires et périscolaires, des stationnements et circulations.

Cette étude s'est basée sur un besoin de réorganisation du domaine scolaire, nécessitée par une prévision d'augmentation des effectifs

Lors de la mise en place de la procédure Grand-Chantier, le projet d'extension scolaire n'a pas été retenu.

La commune est donc amenée à revoir ses orientations d'aménagement du centre bourg pour permettre la poursuite des projets liés à la petite enfance et à l'accueil périscolaire.

Dans le cadre de cet aménagement, la commune doit définir également les limites du domaine scolaire, afin d'actualiser la convention votée les 26 Octobre 2001 et du 4 Mai 2007, décidant la mise à disposition des biens de compétence scolaire à la communauté de communes des Pieux.

Vu les éléments présentés, le conseil municipal reporte ses décisions à une réunion ultérieure.

Le projet de programme de l'opération sera adressé aux membres du conseil afin de recueillir les questions et observations pour préparer les futures décisions.

AVENANT N°1 AU LOT 4 - HAUTS DE DIELETTE

Dans le cadre des travaux d'aménagement des Hauts de Diélette, et suite à une demande de la commune, l'entreprise BERNARD, titulaire du lot 4, présente un avenant pour la construction de 6 m supplémentaires sur mur banc rue du Bec.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 9 Août 2010 pour statuer sur cette proposition, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter l'avenant n° 1 au lot 4 des travaux d'aménagement des Hauts de Diélette, pour un montant de 4 319.35 € TTC., soit un total du lot 4 porté à 36 259.73 € TTC.

CONTROLE TECHNIQUE - ANCIENNES CUISINES CHATEAU

Suite au choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des anciennes cuisines du château, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de permis de construire et sur les devis de contrôle technique et mission SPS de l'opération.

Le conseil municipal décide d'attendre un nouveau projet de permis de construire intégrant l'aménagement de l'étage et la conservation du four à pain.

Il accepte le devis de la société APAVE, pour la mission de contrôle technique, d'un montant de 4 604.60 € TTC,

RALENTISSEURS

Le 2 Octobre 2009, le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget une dépense relative aux aménagements de sécurité dans divers villages.

Pour ces travaux d'aménagement et de sécurité de la voirie publique, la commune a déposé le 15 Décembre 2009 une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Manche, dans le cadre de la répartition des amendes de police.

Suite à la mise en place de « coussins berlinois » dans la traversée de Diélette, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis du Parc de l'Equipement pour la mise en place de trois ralentisseurs rue de la Coquaise, rue de Guerfa et chemin de la Croutte, pour un montant total de 11 720.52 € TTC.

CONVENTION MISE A DISPOSITION MAISON D'ACCUEIL VALTAC

Dans le cadre de l'accueil des salariés du grand chantier, la commune a proposé à l'Association Inter Entreprise la possibilité de mettre à disposition la Maison d'Accueil du Valtac.

Vu les différents échanges entre les deux parties, avec deux abstentions, le conseil municipal décide de mettre à disposition de l'Association Inter Entreprise la Maison d'Accueil du Valtac, à compter du 1^{er} Novembre 2010, pour un loyer annuel de 18 720 €.

TRAVAUX ACCESSIBILITE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Vu les textes réglementaires et les délibérations du conseil communautaire des Pieux, relatives à l'élaboration et à la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux prévus.

Le conseil municipal s'engage à verser, sous forme de fonds de concours à la communauté de communes des Pieux, la part relative à la contribution communale estimée au maximum à 11 440 €.

Pour permettre cette dépense, le conseil municipal vote une décision modificative, à savoir prélever la somme maximum prévisible (11 440 €) du compte 020 (dépenses imprévues) pour l'affecter au compte 204151.

PRIX CONCOURS FETE DE LA MER 2010

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a été informé du déroulement de la Fête de la Mer 2010, notamment la mise en place de concours de châteaux de sable et de vélos fleuris.

Ces activités s'étant déroulées avec succès, il est demandé au conseil municipal de décider les premiers prix des concours de châteaux de sable et de vélos fleuris.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de financer deux entrées à Eurodisney (1 adulte et 1 enfant) pour le premier du concours de châteaux de sable et deux entrées à la Cité de la Mer pour le concours de vélos fleuris.

NUMEROTATION CROISILLERIES

Dans le cadre de l'aménagement de la zone des Croisilleries, avec une voix contre, le conseil municipal décide de retenir les noms de rues suivantes :

- Tranche 20 logements HLM : Rue des Hortensias
- Tranche 25 logements privés : Rue des Agapanthes.

BUDGET PRIMITIF 2010

Suite au vote du budget primitif du 31 Mars 2010, la Préfecture de la Manche a relevé un défaut d'équilibre au chapitre 041, relatif à des écritures d'ordre.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de rectifier le document budgétaire retraçant les votes du budget primitif 2010, pour cause d'erreur matérielle.

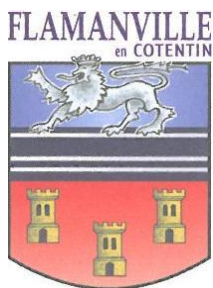
DECISION MODIFICATIVE 2010/4

Suite à la rectification du budget primitif 2010, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter la décision modificative n°2010/2 pour permettre les écritures comptables relatives aux travaux de régie.

Fonctionnement				Investissement			
D		R		D		R	
023 :	42 000 €					021 :	42 000 €
		722/042 :	42 000 €	2313/040 :	35 777 €		
				2315/040 :	6 223 €		
Total :	42 000 €		42 000 €		42 000 €		42 000 €

EQUIPEMENTS MANIFESTATIONS

Suite à l'acquisition d'une nouvelle tente permettant de répondre aux demandes de soutien logistique des manifestations, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'Espace Emeraude pour la fourniture de 10 ensembles table/bancs, d'un montant unitaire de 129 €, soit un total de 1 290 €.



Résumé du conseil municipal du 05 novembre 2010

Présents :

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, MARGUERIE Jean-Pierre, BESSELIEVRE Louis, LIOULT-MARY Gilles, MELIN Katy, BRISSET Franck à partir de 20 h 42, PICHON Sandrine, ROUSSIN Maryline, BODROS Pierre, MAUDUIT Monique, LAUNEY Nathalie.

Pouvoirs : ROUSSEAU François à MARGUERIE Jean-Pierre,

Absents excusés : THIEBOT François, BOURDON Arnaud, BRISSET Franck jusqu'à 20 h 42.

Secrétaire de séance : THOMAS-ROUTIER Ghislaine

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de conseil municipal du 3 Septembre 2010

DEPART EN RETRAITE

Au 1^{er} Décembre 2010, un agent d'entretien sera admis à faire valoir ses droits à la retraite.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de remettre un cadeau d'une valeur équivalente à la moitié du traitement brut mensuel de l'agent concerné.

Arrivée de Franck BRISSET

TABLEAU DES EFFECTIFS 2010

Suite au départ à la retraite d'un agent communal chargé de l'entretien des locaux, Mlle COSNEFROY indique qu'il y a lieu de répartir ses heures de travail.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps incomplet (29 h semaine) au 1^{er} décembre 2010, date du départ en retraite de l'agent,
- de modifier la durée de travail hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet à 17 h 23, pour le porter à 27 heures, à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Deux propositions sont présentées au conseil municipal et pour assurer les 10 h hebdomadaires restantes, et soumises au vote :

Proposition 1 : recours à une entreprise de nettoyage : 6 voix

Proposition 2 : création d'un emploi d'agent d'entretien 2^{ème} classe à temps incomplet, de 10 h hebdomadaires : 7 voix

Abstentions : 3 voix

En conséquence, le conseil municipal décide de créer un emploi d'agent d'entretien 2ème classe à temps incomplet, de 10 h hebdomadaires, et de lancer un appel à candidature par voie légale.

PRIME EXCEPTIONNELLE

Monsieur HUREL informe le conseil municipal de l'incident électrique survenu à la Mapad le 2 Octobre 2010, qui a mobilisé l'ensemble des équipes de secours dans l'éventualité d'une évacuation.

Les services de la mairie ont été informés, et l'agent communal chargé des travaux électriques a été appelé.

Suite à son intervention, le problème a été résolu et aucune évacuation n'a été nécessaire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une prime exceptionnelle à l'adjoint technique 1^{ère} classe, en reconnaissance de sa constante disponibilité et de son efficacité dans ces circonstances.

BAIL GENDARMERIE

Mme THOMAS-ROUTIER informe le conseil municipal de l'échéance du bail de location des locaux de la gendarmerie à compter du 1^{er} Juillet 2010.

Le loyer annuel, actuellement d'un montant de 155 984.60 €, est estimé par le service des Domaines à 213 519.91 €, soit une augmentation de 36 %, répartie sur les 9 années du bail, à savoir une augmentation annuelle de 4 %.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le renouvellement du bail de la gendarmerie à compter du 1^{er} Juillet 2010, pour une durée de neuf années, et un montant annuel de 213 519.91 € (payable semestriellement).

AMENAGEMENTS MAIRIE

Fin 2008, des premiers travaux de modification de l'accueil de la mairie ont été engagés.

Lors du vote du budget primitif 2010, une enveloppe a été inscrite pour terminer ces travaux, aménager le bureau du 1^{er} étage, créer une salle du personnel et poser des stores sur l'ensemble de fenêtres de la mairie.

Afin d'engager ces travaux, la commune a fait appel à trois entreprises pour avoir des plans d'aménagement et un chiffrage.

Malgré de nombreuses relances, la commune n'a reçu qu'un devis à la date de réunion de la commission « urbanisme ».

Le conseil municipal reporte sa décision en attente de réception de devis supplémentaires.

SUBVENTION O.C.F.C.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2010, une subvention de 3 700 € a été accordée à l'association « Ouest Cotentin Football Club ».

Un projet de regroupement des clubs de football au niveau cantonal est en cours, et l'OC.F.C. sollicite une aide exceptionnelle spécifique afin de garantir l'emploi de l'éducateur sportif jusqu'au 30 Juin 2011.

Avec une abstention, le conseil municipal décide de verser 2 500 € sur le budget 2010 et 7 500 € sur le budget 2011 afin de garantir l'emploi de l'encadrement sportif.

Le conseil municipal demande une présentation du projet du club en début d'année 2011.

APUREMENT ACTIF 2010

Dans le cadre de la gestion de l'actif de la commune, Mme THOMAS-ROUTIER indique qu'il y a lieu d'amortir les frais d'études relatives à l'élaboration du PLU.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'amortir ces frais sur 3 années, pour un montant total de 95 674.49 €, soit 31 891.50 € sur 2010, 2011 et 2012.

Pour effectuer les écritures comptables relatives à cet amortissement, le conseil municipal vote la décision modificative 2010/6 suivante :

Fonctionnement		Investissement	
D	R	D	R
023 :	6811/042 :	021 :	2802/040 :
- 31 891.50 €	+ 31 891.50 €	- 31 891.50 €	+ 31 891.50 €

Lecture des décisions prises en vertu de la délégation L 2122-22 du C.G.C.T.

1) Décisions du Maire :

- 10.D.192 : Location de salle au R.O.C. à titre gracieux à l'occasion de la Fiesta Landaise,
- 10.D.198 : Location de salle à l'Association d'Enseignement Musical du Canton des Pieux, à titre gracieux, pour l'organisation d'un concert,
- 10.D.200 : Remboursement de 3 270 € de l'assurance dommage ouvrage SMABTP pour le dégât des eaux du 21.06.2010 dans un logement de la gendarmerie,
- 10.D.203 : Remboursements de 1 632 € par les auteurs de dégradations sur la Commune,
- 10.D.204 : Placement Compte A Terme de 1 157 000 €,
- 10.D.213 : Règlement de 74 873.53 € suite au jugement du Tribunal Administratif relatif au contentieux du droit de préemption HOCHET,
- 10.D.214 : Remboursement de la concession 329 à titre gracieux.

2) Non application du Droit de Préemption Urbain :

- Parcelles ZH 234 et 237, sises 9 rue de la Coquaise
- Parcelles ZA 216 et 290, sises 15 rue du Bec,

3) Virements de crédits :

- 2010/4 : 3 000 € prélevés au compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) pour créditer 400 € au compte 205 (licences informatiques) et 2 600 € au compte 2183 (matériel informatique).
- 2010/5 : 1 600 € prélevés au compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) pour créditer le compte 238 (avances forfaitaires).

4) Informations :

- Remerciements de l'association Mines et Carrières pour les subventions communales versées en 2010.
- Remerciements de l'équipe communale des espaces verts pour le livre sur les 50 ans des Villes et Villages Fleuris, remis par la commune à chaque agent, dans le cadre de la remise des prix des Maisons Fleuries 2010.

Divers

Demande d'informations sur la création d'une maison médicale aux Pieux.
Pas d'informations. Renseignements à prendre.

Horaires d'éclairage public à définir après consultation du service technique.

Information sur la mise en place des ralentisseurs rue de la Coquaise et pose des panneaux de fin de limitation de vitesse.
Attente réponse DDTM sur mise en place à Caubus.

Devis pour aménagement électricité corps central château, dans le cadre de l'exposition de peinture, qui se déroulera en décembre 2010. Les éclairages à bras articulés ont été retenus.



Site internet

Nous vous rappelons que la commune a mis en place un site
www.flamanville.fr.

Nouveauté : les arrêtés peuvent désormais être consultés.

Chiens

Nous vous rappelons que les nuisances dues aux aboiements des chiens sont réprimées par l'article R.1336-7 du code de la santé publique.
Cette infraction est punie d'une amende prévue pour les contraventions de la troisième classe soit 68€.



**Vous rénovez,
construisez,
réalisez des
travaux...**

Renseignez-vous
auprès de conseillers
indépendants

Aides financières...

Économies d'énergie...

Professionnels reconnus...

Éco-matériaux...

Panneaux solaires...

Chauffage au bois...

Conseils gratuits

*1ère semaine de
chaque mois.*

**Permanences Espace Info Energie
exclusivement sur rendez vous :**
02 33 19 00 10 ou info-energie@7vents.fr

Permanence info énergie	Dates	Horaires	Lieu
Carentan	Mercredi	14h à 17h	Locaux de la Communauté de Communes, Route Américaine
Cherbourg	Jeudi	9h à 12h et 14h à 17h	Locaux des services techniques de la CUC, rue de la Marine
Les Pieux	Vendredi	14h à 17h	Zones des Hauts Vents, Bâtiment A bureau n°3
Saint-Pierre-Eglise	Mercredi	9h à 12h	Centre socioculturel, 36, rue des Follières
Valognes	Vendredi	9h à 12h	Locaux de la Communauté de Commune, 6 allée de la poste



Vous pouvez également vous rendre à l'espace info énergie de Coutances

Les 7 vents du Cotentin
3, rue Gambetta -
50200 COUTANCES

02 33 19 00 10
info-energie@7vents.fr

